

630 Vedette-matière - Titre uniforme (R)

Premier indicateur

Caractères à ignorer dans le classement

0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

Second indicateur

Thésaurus

0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)

1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse

2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)

3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL

4 Source non précisée

5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)

6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)

7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Codes de sous-zones

‡a Titre uniforme (NR)

‡d Date de signature du traité (R)

‡e Terme de relation (R)

‡f Date du document (NR)

‡g Renseignements divers (R)

‡h Indication générale du genre de document (NR)

‡k Sous-vedette de forme (R)

‡l Langue du document (NR)

‡m Médium d'exécution pour la musique (R)

‡n Numéro de la partie ou section du document (R)

‡o Mention d'arrangement pour la musique (NR)

‡p Nom de la partie ou section du document (R)

‡r Tonalité de la musique (NR)

‡s Version (R)

‡t Titre du document (NR)

‡v Subdivision de forme (R)

‡x Subdivision générale (R)

‡y Subdivision chronologique (R)

‡z Subdivision géographique (R)

‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)

‡1 **URI de l'objet du monde réel (R)**

‡2 Source de la vedette ou du terme (NR)

‡3 Documents précisés (NR)

‡4 Relation (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un titre uniforme utilisé comme vedette-matière.

Des vedettes-matière sont attribuées à une notice bibliographique selon des directives et des principes de catalogage établis afin d'en permettre l'accès par sujets. La zone 630 peut être utilisée par tout établissement qui attribue des vedettes-matière selon les répertoires et les fichiers d'autorité identifiés dans la position du second indicateur ou dans la sous-zone ‡2 (Source de la vedette ou du terme).

Un titre sous forme d'expression, par exemple *Bible et athéisme*, utilisé dans une vedette-matière est enregistré dans une zone 650 (Vedette-matière - Nom commun).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X30 Titres uniformes - Renseignements généraux* renferme une description de la position du premier indicateur, des codes de sous-zones de même que les conventions d'entrée des données pour la zone 630.

Puisque le second indicateur est différent pour certaines zones, il n'est pas décrit dans la section portant sur les renseignements généraux, mais plutôt dans le présent document.

■ INDICATEURS

■ Second indicateur - Thésaurus

La position du second indicateur précise le système ou le thésaurus utilisé pour établir la vedette-matière.

0 - Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière a été formulée conformément au répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH), et au programme coopératif de fichier d'autorité de nom (NACO) qui sont gérés par la Bibliothèque du Congrès (LC).

1 - Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à la section « AC Subject Headings » du répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès et que son utilisation au programme de fichier analytique de la LC (*Annotated Card program*) est appropriée.

2 - Vedettes-matière de la NLM (MeSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis (NLM) et que son utilisation au fichier d'autorité de la NLM est appropriée.

3 - Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale d'agriculture des États-Unis (NAL) et que son utilisation au fichier de vedettes-matière de la NAL est appropriée.

4 - Source non précisée

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à une liste contrôlée, dont la source ne peut être précisée à l'aide de l'un des systèmes ou thésaurus de vedettes-matière couverts par les valeurs « 0-3 », « 5-6 » du second indicateur ou par le code d'identification indiqué dans la sous-zone ≠2.

La zone 653 (Terme d'indexation - Vedette non contrôlée) est utilisée pour enregistrer des termes qui ne sont pas dérivés de listes de vedettes-matière contrôlées.

5 - Vedettes-matière canadiennes (CSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au répertoire des vedettes-matière canadiennes, élaboré par la Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

6 - Répertoire de vedettes-matière (RVM)

Cette valeur indique que la vedette-matière secondaire est formulée conformément au *Répertoire de vedettes-matière* qui est géré par la Bibliothèque de l'Université Laval.

7 - Source indiquée dans la sous-zone ≠2

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à un ensemble de règles de formulation de vedettes-matière à partir d'un système ou d'un thésaurus. Le code d'identification est indiqué dans la sous-zone ≠2.

■ EXEMPLES

- 630 06#aBible.#lAnglais#xVersions.
 630 06#aTalmud#xThéologie.
 630 06#aBerliner revue#xHistoire#y20e siècle.
 630 06#aUkrainian weekly#vIndex#vPériodiques.
 630 06#aBible.#pN.T.#pRomains#xGéographie#vCartes.
 630 06#aBible.#xManuscrits latins.#pN.T.
 630 06#aMS-DOS (Fichier d'ordinateur)
 630 06#aPour la suite du monde (Film cinématographique)
 630 06#aCongorama (Film cinématographique : 2006)
 630 06#aDomesday book,#eentité illustrée.
 [Photo du « Domesday book ».]
 630 06#aFarnese Hours,#eentité illustrée.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Constantes d'affichage

- *[Le tiret est associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y ou #z]*

Le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue ne paraît pas dans une notice MARC. Le système peut le générer comme constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y, et #z.

Zone de contenu désignée :

650 06#aÉnergie nucléaire#xHistoire.

Exemple d'affichage :

Énergie nucléaire-Histoire.

[Page blanche]